

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 04/12/2023

Département de
la Vienne

Arrondissement de
MONTMORILLON

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoirs
50	22	25	3

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures et sept minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion au 26 avenue Henri Petonnet à Vivonne. A cette convocation, les conditions du quorum n'étaient pas remplies. Le Président a appliqué alors les articles L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoie à l'article L2121-17 du même code pour que le comité syndical puisse délibérer sans condition de quorum sur l'ordre du jour de la première convocation

Etaient présents : GREGOIRE Philippe – TEXIER Stéphane – GRIMAUD Jean-Paul – THOMASSE Gabriel – BOIRON Noëlle – CARRETIER Michel – BOUILLEAU Thierry – FORTHIN Benjamin – BELLIN Philippe – BIBAUD André – GIRARDEAU Jules – PICHON Gilles – QUINTARD-MELOUKI Jacqueline – CACLIN Philippe – BARBOTIN Bernard – CHAPLAIN Christian – CINQUABRE Jean-Christophe – GIRARD Sandra – BOUCHET Roland – GARGOUIL Francis – JEAN Gisèle – LEONET Frédéric – POIRIER Fredy

Etaient excusés : MAURY Jean-Pierre – GEORGEL Sophie (Son suppléant est venu BOUILLEAU Thierry) – DUTAULT Patrick – BEAU Jacky – LAFRECHOUX Joël – GAYET Olivier – RENOARD Chantal (donne pouvoir à BOUCHET Roland) – BOIRON William (donne pouvoir à GARGOUIL Francis) – BRANGER Geneviève (donne pouvoir à POIRIER Fredy)

Etaient absents : VERGNAUD Sophie – SUIRE Sébastien – JESBERGER Gilles – ROBERT René – BORDEVAIRE Nicolas – LE GUERN Romain – POIRIER Gilles – MARTIN Alexis – TOURENNE Cyrille – FRICONNET Jean-Luc – BOCK François – PIN Olivier – LATU Roland – THEVENET Roland – CHASSIN Julien – CAQUINEAU Bernard – SAINT LAURENT Gérard – JARASSIER Michel – SENELAS Rozeen

Observation :

Monsieur CARRETIER Michel est arrivé à 18h14 et a pu prendre part au vote pour la délibération 291 et les suivantes.

Madame QUINTARD-MELOUKI Jacqueline est arrivée lors du point travaux, elle n'a donc pris part à aucune des délibérations.

A été élu secrétaire de séance Mme GIRARD Sandra

Administratifs : BOUCHE David, BRANGEON Anne, DALMON Enzo, GORGEON Pauline, LAURIN Pauline

Délibération n°293_11122023

Subvention étude pour la Prévention des inondations

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le SMVCS, dans le cadre de sa compétence Prévention des Inondations, est éligible pour bénéficier de subventions de la part de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de l'Etat, par l'intermédiaire du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit fonds Barnier.

AR Prefecture

086-200058832-20231211-293_11122023-DE
Reçu le 18/12/2023
Publié le 18/12/2023

Concernant la PI, les actions du SMVCS programmées dans le cadre du CTMA des Vallées du Clain Sud et qui sont éligibles à ses subventions concernent la thématique suivante :

Zones Humides : T4

Au vu des actions prévisionnelles pour l'année 2024, le Président souhaite solliciter les subventions suivantes :

Thema	Type	Coût (€)	SMVCS		AELB		FPRNM	
			Taux (%)	Montant (€)	Taux (%)	Montant (€)	Taux (%)	Montant (€)
T4	ETUDE : caractérisation et avant projet de restauration de 3 zones d'expansion de crues (ZEC)	115 200	20%	23 040	40%	46 080	40%	46 080

Il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur les subventions demandées et d'autoriser le Président à solliciter ces subventions auprès des différents financeurs.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndicat vote à l'unanimité pour :

- Autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des différents financeurs pour l'année 2024.

Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire par
Le Président,
M. Philippe BELLIN
A Valence en Poitou, le 15/12/2023



AR Prefecture

086-200058832-20231211-293_11122023-DE
Reçu le 18/12/2023
Publié le 18/12/2023